



peut on retiré tout nos droit sur notre enfant?

Par **jojo60**, le **20/05/2009** à **00:41**

bonjour

je voudré savoir en tant ke père d une petite fille de 3 ans s il seré possible que je retire tout mes droit sur ma fille car sa mère ne me laisse pas la voir depuis le temp ke je me sui séparé d elle j'en ai marre car je lui paye une pension tout les mois é elle ne veu plus ke je voye ma fille elle ne me donne aucune nouvel de ma fille

Par **ardendu56**, le **20/05/2009** à **21:05**

jojo60, bonsoir

Pourquoi vous montrer aussi absolu, de plus cela ne vous empêchera de régler cette pension. Votre ex n'a pas le droit d'agir ainsi et peut être sanctionnée pour non présentation d'enfant. Peine de prison jusqu'à 1 an et 15 000€ d'amende pour le délit de non-représentation d'enfant. Avez-vous un jugement, êtes-vous passé devant le JAF ? Dans l'attente.

Par **jojo60**, le **23/05/2009** à **02:23**

bonsoir

je sui déjà passé au tribunal pour avoir une garde 1 week -end sur 2 sa a duré 3 mois é maintenant elle parti vivre dans le sud sa veu dire ke je ne voi plus du tou ma fille é elle ne veu pa me donné de nouvelle donc je vai repassé au tribunal pour savoir commen sa va se passé car a koi sa sert de payé 1 pension pour 1 enfant ke je n ai pas le droit de voir[

Par **ardendu56**, le **23/05/2009** à **12:01**

jojo60, bonjour

Seul le JAF peut vous aider dans votre demande.

Bon courage à vous.